



# Quoi de BAUD ce mois-ci ?

Octobre 2016

BULLETIN N° 99

Publication, mise en page et impression :  
Service Communication

## Le mot du Maire

### UN POINT SUR L'URBANISME

Depuis maintenant plusieurs mois, nous constatons que des constructions sont réalisées sans respect des règles d'urbanisme : dépôt d'une déclaration préalable, d'un permis de construire ou d'une permission de voirie.

Des constructions diverses sont édifiées : abri de jardin, carport,

garage, des rénovations, des réhabilitations de bâtiments avec des changement de destination.

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur dans la commune précise les règles, les zonages et chacun doit s'y conformer.

Le service de l'urbanisme est à votre disposition en mairie pour aider les porteurs de projets à

préparer les dossiers réglementaires.

Des courriers seront adressés à ceux qui sont en infraction les invitant à déposer en Mairie un dossier pour régulariser leur situation. Si les régularisations ne sont pas effectuées, des sanctions financières seront appliquées.

Jean-Paul BERTHO

## La mairie vous informe

**Le repas des aînés** se déroule le 9 octobre à la salle du Scaouët. Les nouveaux arrivants sur la commune peuvent s'inscrire en mairie. Un colis sera offert en fin d'année aux personnes ne venant pas au repas.

**Une zone de limitation de vitesse à 30 km/h** est instaurée dans la zone de Kermestre, rue de la libération et rue Maréchal Leclerc pour des raisons de sécurité et d'harmonisation de l'utilisation de la voirie par les différents usagers. Pour rappel, lors d'un choc à 50km/h, un piéton a environ 50% de risque de décéder alors qu'à 30km/h, celui-ci survivra dans 95% des cas !



En vue des **élections de 2017** (présidentielles : le 23 avril et le 7 mai, législatives : les 11 et 18 juin), il est possible de vous inscrire sur la **liste électorale** jusqu'au 31 décembre. Pour cela, vous devez vous rendre en mairie muni(e) de votre carte d'identité ou de votre passeport et d'un justificatif de domicile (facture d'eau ou électricité récente).

**Enedis**, anciennement ERDF, déploie actuellement sur le territoire national son nouveau compteur électrique, le **compeur Linky**. Celui-ci a pour vocation de faciliter la gestion et l'utilisation du réseau électrique. L'installation sur la commune débute en juin 2019.

Le **frelon asiatique**, espèce invasive et nuisible notamment pour les abeilles, menace notre écosystème. Le piégeage des fondatrices est particulièrement efficace en ce moment jusqu'en novembre. Vous pouvez construire un piège à l'aide d'une bouteille en plastique (modèle disponible en mairie). Au fond du piège, disposez un appât. Exemple : une tête de sardine légèrement alcoolisée. Lorsqu'une reine est capturée, elle sécrète des phéromones qui vont attirer d'autres femelles. Des pièges sont à votre disposition en mairie.

## Bien vivre ensemble ...

**Permis de Conduire Seniors** : les seniors sont de plus en plus mobiles.

Vous souhaitez être plus à l'aise dans votre conduite quotidienne, avoir des conseils, des réponses à vos questions ?

L'école Bruno Conduite, signataire de la Charte Départementale, en partenariat avec la mairie de Baud, vous propose 3 h de cours de recyclage avec un temps d'échange sur les nouvelles réglementations et signalisations routières puis un second temps de conduite pour les personnes qui le souhaitent.

Les inscriptions peuvent se faire à l'accueil de la Mairie ou à l'école Bruno Conduite jusqu'au 15 novembre 2016. Contact : 02.97.51.14.85 ou 02.97.51.02.29



**Dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30. On recule d'une heure l'aiguille, à 3h du matin, il sera donc 2h.**